

SEANCE du 13 avril 2016

Présents : Aubert Francis ; Blanchet Virginie ; Chabrat Adeline ; Chito Christian ; Contamine Bernard ; Contamine Raphaël ; Dubost Michael ; Ducourtioux Gérard ; Lagrange catherine ; Stéphane Mitaty ; Denis Vacquant ; Suzanne Vicente ; Céline Zanini ; Liliane Murat ; Catherine Tallet

Fixation des taux d'imposition de 2016 des 4 taxes

Le taux des 4 taxes reste inchangé et est fixé comme suit :

- Taxe d'habitation : 22.91
- Taxe foncière bâti : 14.87
- Taxe foncière(non bâti) : 39.71
- CFE : 28.17

Sécurité aux abords de l'école et du Collège

Suite aux problèmes de sécurité aux abords de l'école primaire et du Collège signalés, notamment à la rentrée et à la sortie des classes, un projet de sécurisation, portant essentiellement sur la mise en place d'une signalisation adaptée, est présenté.

Montant estimé pour chaque phase.

- marquages routiers, pour un coût estimé à 1221.99 € HT soit 1466.39 TTC

- mise en place d'un personnage pédagogique signalant la traversée de route, pour un coût estimé à 1050 € HT

soit 1260.00 € TTC

- un radar pédagogique, pour un coût estimé à 2575.00 HT soit 3090.00 € TTC

Une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur de 30 % maximum est demandée.

Le plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Travaux	4846.99	Département	1454.10
		Ressources propres	3392.89
Total	4846.99	Total	4846.99

Objet : demande de location d'un local au 1 rue des frères par Monsieur André Alex

Ce dernier souhaite y exercer le métier d'artisan ébéniste avec pour objet essentiellement la fabrication d'objets divers en bois, en liège vannerie et sparterie.

Le bail précaire débute le 01/05/2016 pour un montant de loyer fixé à 150 euros par mois. Les 3 premiers mois sont gratuits afin de l'aider à démarrer son activité.

Objet : Vente de l'ancienne gare

Suite à son projet d'y créer « un pôle de vie locale et culturelle », la communauté de communes du pays de Marcillat en Combraille propose d'acquérir l'ancienne gare.

Considérant que ce bâtiment n'a plus d'utilité pour la commune sinon de stockage, que ce projet est intéressant et que cette vente permettra qu'il soit localisé dans la commune, le Conseil Municipal accepte de vendre ce bâtiment au prix de 80 000 €.

Objet : Exercice du droit de préemption sur des parcelles situées dans la ZAD

Considérant que ces terrains sont situés dans une zone viabilisée et qu'ils pourront permettre l'installation d'une entreprise, la commune décide de préempter les parcelles AB 362 et 258 situées dans la Zone d'Aménagement Différé, mis en vente par Madame Day de Lavergnolle pour un montant de 5000 €.

Participation aux activités des élèves de Marcillat en Combraille fréquentant le Collège

Les communes dont les enfants fréquentent le Collège ont émis le souhait de continuer à participer aux nombreuses activités culturelles et sportives qui sont organisées au sein du Collège de la Combraille au prorata du nombre d'enfants de leur commune qui le fréquentent.

Au vu de l'état des activités culturelles et sportives proposé aux élèves et préparé par Madame le Principal, vu le nombre d'élèves concernés s'élevant à 49, il est décidé participer à hauteur de 2695.00 € soit 55 euros par élève.

Subvention à l'Association des familles – Convention d'objectifs

Une convention d'objectifs est signée avec l'association des familles qui accueille les enfants comme suit :

Gestion de l'accueil périscolaire :

- * les mercredis de 11 h 30 à 18 h 30
- * les lundi, mardi, jeudi, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 00.
- * le vendredi de 15 h 30 à 19 h 00
- * le mercredi de 7 h 00 à 8 h 30

Gestion de l'accueil des enfants en garderie pendant les petites vacances le cas échéant de 7 h 30 à 19 h 00

Pour continuer à proposer ce service sur la commune, au vu du bilan 2015, une subvention de 15 000 € est octroyée à l'association.

Répartition des charges de fonctionnement de l'école primaire

Au regard du calcul des charges supportées par la commune pour le fonctionnement de l'école, il est proposé de solliciter les communes de résidence des élèves qui fréquentent l'école publique. Le taux de participation est fixé à 500.00 € par élève présent accueilli au cours de l'année scolaire 2014/2015.

Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz – R.O.P.D.P.

Suite au nouveau décret fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, une redevance est instaurée.

Le SDE03 est chargé de collecter cette redevance et de la reverser à ses communes membres.

Demande de Mr Yoann Besseige de réaliser une sortie de garage sur un parking

Monsieur Yoann Besseige propriétaire d'une maison située 4 rue des Ormes souhaite réaliser un garage attenant à sa maison, et il aimerait que la sortie de garage se fasse sur le parking existant aux abords des terrains de tennis. Vu la proximité des terrains de tennis, et que cela nécessiterait de réduire le nombre de places qui sont indispensables notamment lorsqu'il y a des tournois et championnats, compte-tenu du fait que Mr Besseige a déjà une sortie de son garage sur la rue des Ormes, sa demande est refusée